

Procédure de demande d'Autorisation d'Usage Thérapeutique (AUT) pour les Jeux Equestres Mondiaux FEI™ 2018

Cher Sportif,

Les informations suivantes vous concernent si vous souhaitez participer aux Jeux Equestres Mondiaux FEI™ 2018 à Tryon.

En tant que sportif soumis au contrôle antidopage (tests), vous devez vous assurer que vous n'utilisez rien figurant sur la [Liste des méthodes et substances interdites](#) (« Liste ») de l'Agence Mondiale Antidopage (AMAD). Si vous souffrez d'une maladie ou si vous êtes dans un état nécessitant l'utilisation d'une substance de la liste et qu'aucune alternative n'est possible, vous **devez** demander à la FEI une Autorisation d'Usage Thérapeutique (AUT) vous accordant le droit de prendre les médicaments nécessaires. Si vous utilisez une substance sans avoir reçu préalablement une AUT, vous serez responsable en cas de test positif.

Les demandes d'AUT sont examinées par la Commission AUT de la FEI en conformité avec les [Règlements pour les Autorisations d'Usage Thérapeutique](#) de l'Agence Mondiale Antidopage (AMAD). L'obtention d'une AUT peut prendre quelques semaines car la Commission AUT de la FEI ne peut pas examiner une demande avant l'acquisition de tous les documents médicaux adéquats. Par conséquent, **veuillez suivre les étapes ci-dessous** pour vous assurer de concourir sereinement à Tryon.

1. AVANT D'ARRIVER À TRYON

- **Avant mi-juillet**, présentez au médecin de l'équipe la liste complète de tous les médicaments prescrits, médicaments vendus sans ordonnance et les compléments alimentaires que vous prenez ;
- Par la suite, faites examiner par le médecin de l'équipe le statut de chaque substance avec la liste des substances interdites de l'AMA, en contactant votre [Organisation Nationale Antidopage](#) (ONAD) ou la FEI en cas de doute ;
- Tout traitement/complément non prescrit, contenant des substances interdites, doit être interrompu ;
- Pour les médicaments prescrits, une AUT doit être obtenue avant le début des Jeux en suivant le processus expliqué à l'adresse : <http://www.fei.org/fei/cleansport/humans/tues>;
- Si vous avez déjà une AUT approuvée par la FEI, toujours valable pendant la période des Jeux (11-23 Septembre 2018), vous n'avez rien à entreprendre ;
- Si vous avez déjà une AUT approuvée par votre ONAD, toujours valable pendant la période des Jeux, vous devez la faire valider par la FEI comme précisé à l'adresse : <http://www.fei.org/fei/cleansport/humans/tues>.

Toute demande d'AUT ou de reconnaissance d'AUT doit être transmise à la FEI avant le 6 août 2018, en veillant d'y joindre [la documentation médicale adéquate](#).

2. À TRYON

Les demandes d'AUT peuvent être déposées sur le site en cas de traitements d'urgence. Les formulaires de demande seront disponibles au bureau FEI. Une fois remplis, les formulaires de demande d'AUT doivent être déposés au bureau FEI à l'attention du Directeur Juridique/Directeur Juridique Adjoint de la FEI. Le chef du service médical de la FEI se fera un plaisir de discuter avec votre médecin des options de traitement si vous le souhaitez.

Pour les traitements en cours, n'attendez pas d'être sur place pour la procédure car ceux-ci nécessitent une documentation médicale qui peut prendre du temps à rassembler. Par conséquent, la commission AUT de la FEI pourrait ne pas être en mesure de prendre rapidement une décision.

Renseignements :

- **Bureau FEI** : Catherine Bollon, Services Sportifs & Conseillère Antidopage Humain (catherine.bollon@fei.org; + 41 21 310 47 20)
- **WEG Tryon** : Veuillez contacter le Chef du Service Médical FEI ou Mikael Rentsch, Directeur Juridique FEI, mikael.rentsch@fei.org (+ 41 78 750 61 24) ou Áine Power, Directeur Juridique Adjoint FEI, aine.power@fei.org (+ 41 78 750 61 55).